

AR PREFECTURE

006-210601597-20150330-02_30_03_2015-DE
Reçu le 02/04/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015 À 19 HEURES 30

L'an deux mille quinze, le trente mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Monsieur Richard CONTE

Absents avec procurations :

- Madame Catherine BARRAJA donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
- Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BEZZINA
- Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY
- Madame Patricia DEGUS donne procuration à Monsieur Richard CONTE

Absents :

- Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance

2/ OBJET : SÉJOUR EN CLASSE ENVIRONNEMENT - GROUPE SCOLAIRE CALDERONI CENTRE TERNELIA. LE RABUONS À SAINT ÉTIENNE DE TINÉE DU 20 AU 24 AVRIL 2015

Madame Joëlle BRAVETTI, Adjointe au Maire expose à ses collègues

AR PREFECTURE

006-210601597-20150330-02_30_03_2015-DE
Reçu le 02/04/2015

La Directrice du Groupe Scolaire Caldéroni propose un séjour en classe d'environnement au Centre Ternélia Le Rabuons à Saint Etienne de Tinée du 20 au 24 Avril 2015.

45 élèves des Classes CM1 et CE2 participeraient à ce séjour.

Elle leur propose de prendre en charge une participation communale à hauteur de 8,50 euros par jour et par enfant (soit 1 912,50 euros) à laquelle s'ajouteront les frais de transport (estimés à 950,00 euros).

La dépense sera imputée au compte 6558.212 chapitre 65 du budget 2015.

Elle leur demande de bien vouloir valider cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives